

**PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE**

RÉSUMÉ DE NASSO

Complétant le recensement précédent des tribus d'Israël, le texte se poursuit par l'énoncé des trois groupes qui composent la tribu de Lévi. Une fois l'ordre du camp ainsi fixé définitivement, la Thora établit trois secteurs, distingués par leur degré de sainteté : le centre, camp de la « Majesté Divine », le secteur du camp des Lévités (concentrique autour du premier), et le premier secteur, le camp d'Israël.

Lorsqu'un conflit surgit dans la vie conjugale d'un couple juif, et que le doute, étayé par des faits précis, est en train de détruire la confiance réciproque des époux, un acte de justice divine peut être demandé par les parties en cause devant le prêtre, dans l'enceinte du camp (loi de la Sota). C'est ensuite l'institution du naziréat, état de pureté et de sanctifications particulières qu'un juif peut adopter durant un certain temps.

Les prêtres béniront le peuple à l'aide d'une formule qui est entrée dans nos traditions et qui est l'expression de la parfaite alliance entre Dieu et l'humanité. La Sidra s'achève par l'inauguration du sanctuaire et la description des offrandes présentées en hommage par les princes, chefs de tribus.

COMMENTAIRE

La Thora nous a habitués à un style concis. Souvent, toute une série de lois sont déduites d'un mot, d'une phrase. Notre section chabbatique déroge à ce principe. Elle consacre 72 versets, soit presque 800 mots, à un sujet qu'elle répète douze fois sans apporter la moindre modification.

Il s'agit en fait des offrandes qui ont été faites par les chefs des tribus le jour de l'inauguration du Tabernacle dans le désert. Toutes les offrandes se ressemblaient. Et la Thora, malgré cette similitude, revient à douze reprises sur ces offrandes. Elle nous les décrit sans omettre aucun détail.

Pourquoi cette répétition ? Quel enseignement la Thora a-t-elle voulu que nous retenions de cette répétition apparemment superflue ?

Bahya Ibn Paquda explique : "Si la Thora avait décrit seulement l'offrande de Nahchon Ben Amminadab, premier chef des tribus, et qu'après cette description, elle avait dit : "Les autres chefs ont présenté la même offrande", ce raccourci aurait porté atteinte à l'honneur et au prestige des autres chefs de tribus."

Pour préserver l'honneur de tous les chefs, afin de rappeler pour l'éternité le rôle qui était le leur, la Thora a préféré répéter ce texte plusieurs fois en vue de montrer à tous ceux qui liront la Thora, après des siècles, combien ces chefs de tribus étaient grands et honorés. La Thora nous invite à ne pas oublier cet enseignement, qui consiste à respecter et à honorer chacun, quel qu'il soit.

Voici un autre enseignement que la Thora a voulu que l'on retienne.

Selon Rabbi Chim'on, chacun des chefs a apporté la même offrande que celle qui a été offerte par son collègue. L'un n'a pas voulu dépasser l'autre. L'un n'a pas cherché à reléguer l'autre en offrant quelque chose de plus ou de plus original. Tous ont offert le même présent pour ne pas diminuer le mérite des autres. Et c'est pour cette raison que D.ieu a agi avec eux de la même façon.

Les chefs de tribus ont agi contrairement à certains responsables politiques. Ils n'ont pas voulu tirer profit des échecs des autres. Ils n'ont pas voulu jouer au démagogue en renchérissant comme on le fait lors de toutes les élections pour essayer d'attirer des voix. Ils n'ont pas cherché à faire preuve d'originalité pour gagner des points dans les sondages. Ils ne se sont pas évertués à figurer à la tête des hit-parades ou à la une de l'actualité. Non.

Leur but était de préserver l'honneur de l'autre.

Voici le dernier enseignement que la Thora aurait voulu que l'on retienne.

Les offrandes, nous l'avons vu, étaient les mêmes. Identiques.

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

CHABBAT NASSO

**Présence du Grand Rabbin Izhak
Dayan dans les synagogues**

VENDREDI SOIR (ARVIT)
Maison Juive Dumas

CHABBAT MATIN (CHA'HRIT)
Beth Yaacov

CHABBAT SOIR
Maison Juive Dumas

**Les offices de ce chabbat à la Synagogue
Beth Yaacov seront célébrés par le Rabbin
Jacob Toledano**

COURS DU MOIS

Par le Grand Rabbin Izhak Dayan

JEUDI AV. DUMAS
19h00 Cours de Talmud

CHABBAT AV. DUMAS
8h00 Cours de Michnavot
19h45 Cours de Halakha

DIMANCHE BETH YAACOV
9h00 Cours de Talmud

HORAIRES DES OFFICES

Depuis le 29 mars 2020

BETH YAACOV
Lundi et jeudi
7h15 Cha'hrit
Dimanche
8h00 Cha'hrit

MAISON JUIVE DUMAS
Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h30 Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h30 Arvit

HEKHAL HANESS
Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h30 Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h30 Arvit

Si vous désirez dédier un Dvar Torah à la mémoire d'une
personne, merci de contacter Mme Sellam auprès de notre
secrétariat. T. +41 22 317 89 07 · sellamc@comisra.ch